

Règlement d'Ordre Intérieur

Pour la gouvernance de la plateforme d'échanges sur WhatsApp de UCD 2018 - 2021

« Unis pour le Congo de Demain »

Préambule

La plateforme des échanges WhatsApp de UCD a été créé le 7 Novembre 2017.

Le but de cette plateforme est d'échanger sur les problèmes sociopolitiques de la République Démocratique du Congo (RDC) et proposer des solutions durables.

Le Congo étant un "**Patrimoine Commun**"; cette plateforme vise en outre à éveiller la conscience et l'épanouissement des participants face à son environnement aussi bien politique, socio-économique, culturel, scientifique, infrastructurel que diversifié.

Enfin, il s'agit d'un cadre à la fois interpellateur des idéaux qui contribuent efficacement au développement du Congo.

Des Articles

Article [001]

Cette plateforme a été conçu pour tout Congolais soucieux de contribuer au développement et à l'épanouissement de la République Démocratique du Congo.

001.01

Est Congolais tout individu répondant aux prévisions du chapitre 2 (De la Nationalité) dans son article 10 dans la Constitution de la République Démocratique du Congo.

Article [002]

Toute actualité, information, alerte, contribution et idée non nocives sont permises et peuvent être postées sur la plateforme tout en assumant l'entièreté de la responsabilité par la personne qui la partage.

Article [003]

Les débats et les échanges se font dans le strict respect des bonnes mœurs et la participation active est de mise.

Article [004]

Tout débat qui s'oriente vers l'incivisme, l'immoralité, et le non-respect de la dignité humaine est strictement interdit sous peine de se voir retirer de la plateforme.

Article [005]

Le contrôle, le recadrage des débats, la police du débat, le retrait et le rajout des membres sont exclusivement réservés aux seuls administrateurs de la plateforme.

Article [006]

En cas de violation à l'un des prescrits du Règlement d'Ordre Intérieur; les administrateurs procéderont respectivement par le barème des sanctions suivantes :

- Interpellation
- Blâme
- Retrait temporaire (7 jours au maximum)
- Retrait définitif

Article [007]

Sont désormais et scrupuleusement interdits :

- Le posting des smileys,
- Le même texte déjà posté,
- Le partage d'une information non vérifiée sans mention « à vérifier », et partage des articles longs copiés dans d'autres forums. Dans le cas échéant, prière poster rien que la synthèse de l'article.
- Les conversations privées,
- Les échanges des polémiques,
- Les attaques personnelles,
- Les atteintes à la vie privée,
- Les provocations de tout genre.

Article [008]

Est de stricte observance la préservation par tous d'un climat de paix, de tolérance mutuelle, de fraternité et de quiétude.

Article [009]

Est scrupuleusement proscrite, l'utilisation de cette plateforme comme courroie de transmissions des messages et images des campagnes, des sensibilisations et des publicités des partis politiques comme des personnalités politiques.

Article [010]

Les moments de détente consacrés aux divertissements, aux rires, aux blagues sont admis.

Article [011]

L'adhésion et le retrait du forum sont libres et volontaires. Le retrait volontaire est soumis à une procédure telle que :

Le participant désirant se retirer du groupe informe un des administrateurs et ce dernier fait une annonce sur le groupe avant le retrait.

Article [012]

Toute perturbation d'un débat en cours doit être évitée au maximum pour ne pas couper le fil d'idées de la discussion sauf en cas d'extrême urgence et dans ce cas précis, faire précéder de la mention "Prière m'excuser"

Article [013]

Pour éviter tout dérapage, désormais seul le Français est la seule langue utilisée

Article [014]

Les discussions doivent demeurer objectives et scientifiques en privilégiant le seul intérêt de la République Démocratique du Congo.

Article [015]

Tout numéro indicatif doit désormais s'accompagner du Prénom et Nom tel que repris sur sa pièce d'identités. Les numéros anonymes seront automatiquement retirés

Article [016]

Le changement de la photo du profil et du nom de la plateforme est de la responsabilité des seuls administrateurs. Il est strictement interdit au non-administrateurs de changer le nom du groupe.

Article [017]

La demande d'un repos ou d'une indisponibilité temporaire a la plateforme est de droit.

Article [018]

Le collège des administrateurs pourra être élargi le cas échéant après analyse objective de la demande par un administrateur.

Article [019]

Le respect des institutions est obligatoire et non négociable

Article [020]

Le présent Règlement d'Ordre Intérieur est opposable à tous et immédiatement applicable.

Rédaction et Adoptions

Fait à Johannesburg, le 15 Janviers 2018.

Les administrateurs,

- Pero Neu'dibel (+27 83 766 7999)
- Billy Kadima (+27 84 716 2305)
- Kakesse Kandomba (+27 82 398 3278)
- Fabrice Kazadi (+27 78 935 1845)

Première révision et adoption le 27 Janviers 2018

- Pero Neu'dibel
- Kanampumbi Mukadi
- Fabrice Kazadi
- Godefroid Badibanga
- Joe Kitenge
- Mimi Muleka
- Tina Luboya
- Florida Kabengele
- Guyguy Kankolongo
- Polydor Lokombe
- Kakesse Kandomba